

*Pêcheries—Loi*

Si une action immédiate s'impose, nous pourrions imiter le Congrès américain. En pareille situation lorsque les législateurs ne s'entendent pas sur l'initiative à prendre, ils se concertent pour rédiger un accord. Ils tiennent une conférence. Le moment est peut-être venu d'en faire autant. Le gouvernement nous a promis qu'il allait collaborer et consulter. Il veut être accessible. S'il est vrai qu'il faut agir dès maintenant, alors mon parti est prêt pour la concertation. Que le gouvernement nous annonce ce qu'il entrevoit pour le secteur des pêches, qu'il nous expose en détail ses projets. De cette façon, quand il voudra que la Chambre lui reconnaisse quelque pouvoir, il s'agira d'un pouvoir bien défini, restreint et assujéti à un contrôle, de sorte que le secteur des pêches saura à quels règlements il doit s'attendre. Les pêcheurs sauront, monsieur le Président, si leur activité sera rentable.

**M. le vice-président:** Nous reprenons maintenant le débat. La période des questions et des observations est terminée. La parole est au député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, il est question aujourd'hui d'une des activités du secteur primaire de notre pays. Or, il est très important que la loi favorise le développement de ce secteur, conformément aux vœux des intéressés. Pour cela, il faut que le gouvernement prenne les mesures voulues pour mettre en place une structure qui empêche ce secteur de périlcliter et qui l'aide à être dynamique et productif.

Quand je parle du secteur primaire, je pense notamment à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche. On pourrait aussi ajouter les mines, à la différence près que celles-ci concernent l'exploitation de ressources non renouvelables. On peut considérer que les trois autres activités concernent l'exploitation de richesses renouvelables bien qu'il y ait sans doute beaucoup de gens pour dire que les terres agricoles ne le sont pas. Pour résumer, ce qui nous intéresse ici, ce sont des activités du secteur primaire et le genre de législation dont nous devons nous doter pour que ces activités puissent produire de la façon dont les intéressés le souhaitent.

La situation devrait nous inquiéter. Je sais que nous parlons surtout de la pêche, mais la situation est inquiétante. Sous l'administration des libéraux, qui nous ont gouvernés pendant de 16 à 20 ans, les industries du secteur primaire se sont tellement détériorées que chacune d'elles éprouve maintenant des difficultés considérables.

L'agriculture éprouve des difficultés, tout comme l'industrie forestière, et nous discutons aujourd'hui des problèmes de la pêche. Les membres de ces secteurs, c'est-à-dire l'agriculture, la pêche et les forêts, éprouvent depuis longtemps le sentiment qu'ils sont bien loin d'Ottawa, que le gouvernement fédéral est indifférent à leurs problèmes fondamentaux et qu'ils ne peuvent pas en obtenir les mesures législatives et la compréhension que mériterait leur rôle dans l'économie du Canada.

Selon moi, il importe de noter de façon particulière que l'agriculture et la pêche sont des occupations auxquelles s'adonnent dans la plupart des cas des familles et même des localités entières. Si nous voulons que ces localités et ces familles conservent leur indépendance traditionnelle, nous devons tout faire pour qu'elles puissent continuer à produire et à augmenter leur production, et redevenir un secteur viable de l'économie du Canada. Or, ce n'est plus le cas depuis deux ans. Les

industries primaires ne font plus partie de la structure viable de l'économie du Canada.

Nous parlons aujourd'hui de l'économie de la pêche, qui n'est pas un secteur d'importance secondaire. Il pourrait cependant être beaucoup plus important qu'il ne l'est. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit insignifiant puisque, dans l'ensemble, il fournit bien plus de 100,000 emplois directs d'un bout à l'autre du pays aux pêcheurs, aux employés d'usine et à tous ceux qui travaillent dans un domaine connexe. En 1983, ce secteur a pêché 1.3 million de tonnes de poisson d'une valeur de 874 millions de dollars. L'industrie a aussi vendu pour 2.1 milliards de dollars de sous-produits de la pêche et exporté pour 1.6 milliard de dollars de poisson. Il ne s'agit donc pas d'un secteur insignifiant de notre économie ou d'un petit nombre de travailleurs. Sur les deux côtes du Canada, les flottilles de pêche comptent 42,000 bateaux appartenant à des particuliers.

• (1550)

Jetons maintenant un coup d'œil sur les localités visées, surtout Terre-Neuve et la côte est. Il y a 1,300 localités qui dépendent entièrement de la pêche. Nous devrions donc avoir des lois qui lui accordent toute la protection voulue. Sur la côte ouest la pêche n'est peut-être pas aussi importante que sur la côte est. Le nombre de localités visées n'est peut-être pas aussi grand. Elle compte cependant 17,000 pêcheurs de métier et environ 500,000 pêcheurs amateurs. Ces pêcheurs représentent indirectement beaucoup d'emplois dans l'industrie touristique. Il est très important de discuter à la Chambre des mesures à prendre pour le bien de l'industrie, du public et de la pêche elle-même.

Nous étudions maintenant ce projet de loi parce que le gouvernement antérieur a mal géré ce secteur au cours des années. En conséquence, il existe une pénurie de poisson et la répartition des stocks suscite des difficultés. Il fallait voter une mesure pour octroyer au ministre les moyens d'exercer le contrôle qu'il juge nécessaire. Nous sommes d'accord dans une certaine mesure, mais nous divergeons de point de vue quant au type de contrôle et celui qui devrait l'exercer. Voilà pourquoi nous proposons un certain nombre de changements avant que le projet de loi soit renvoyé au comité.

Le projet de loi lui-même révèle de très bonnes intentions. Sans compter les objectifs de conservation et de protection du poisson ainsi que des eaux qu'il fréquente, la loi a pour objet d'assurer «une gestion, une répartition et un contrôle adéquats des pêches côtières du Canada; la permanence des stocks de poisson, le maintien et le développement des avantages économiques et sociaux qui proviennent de l'exploitation de ces stocks au profit des pêcheurs et de ceux qui œuvrent dans l'industrie des pêches côtières canadiennes, au profit des autres personnes dont la subsistance dépend en tout ou en partie de ces pêches de même qu'au profit de l'ensemble du peuple canadien;» et ainsi de suite. Ce sont de bien belles paroles, mais nous avons appris que ce genre de propos s'oublie facilement. Quand on jette un coup d'œil au préambule de nombre de mesures votées par la Chambre, quelle que soit la valeur des propos et l'énoncé des objectifs, en moins de cinq ans, ces belles intentions ont été oubliées.